



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-106 / 3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 septembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves ALLARDIN.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX

Représentés : F. BRABRI, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. MOREAU, J. POLAT, B. SARRAT

Le secrétaire de séance désigné est Elodie LIVERNAIS.

OBJET : FONCIER / ACQUISITION : ACQUISITION D'UN LOCAL A USAGE DE BUREAUX AU 2EME ETAGE DE L'ESPACE CEVE A VOIRON A LA SOCIETE STRATIMMO

Rapporteur : Martine CHASSON

EXPOSE : En continuité de la prise à bail avec option d'achat (délibération du conseil municipal en date du 11/12/2018) et de l'installation des Services Techniques de la Ville depuis juin 2019 dans les bureaux administratifs, la commune de Voiron a conclu un accord avec la Société Stratimmo, représentée par Monsieur Jean-Pierre Coblentz aux fins d'acquérir un plateau de bureaux situé au 2ème étage de cet immeuble sis au 58 Cours Becquart-Castelbon à Voiron.

Le bien à acquérir est composé d'une surface tertiaire d'environ 460 m² regroupant 11 bureaux, 1 espace accueil, 1 salle de réunion, 1 local informatique, 1 local archive et 1 cafétéria et au sous-sol, 10 places de stationnement pour véhicules légers, 1 local au rez-de-chaussée.

La Commune décide donc d'acquérir les bureaux et locaux pour un prix de 570 000 €. Le transfert de propriété sera acté devant notaire.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 03 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et Sécurité en date du 07 septembre 2020,

Vu l'avis FRANCE DOMAINE en date du 30 octobre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER les conditions de la présente acquisition des bureaux et locaux appartenant à la Société Stratimmo au prix de 570 000 €,
- d'AUTORISER Monsieur le Premier Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ (34 POUR)** - N. JULLIARD absent
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Pour le maire et par délégation,
Le président de séance,




Yves ALLARDIN
1^{er} adjoint